

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017

Horaires d'ouverture :








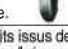

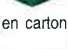
Fermée les jours fériés, 1 semaine au mois d'août et 1 semaine en fin d'année.

ÉPINEAU LES VOVES

lundi	FERMÉ	et	14 h à 18 h
mardi	9 h 15 à 12 h	et	FERMÉ
mercredi	9 h 15 à 12 h	et	14 h à 18 h
jeudi	9 h 15 à 12 h	et	FERMÉ
vendredi	9 h 15 à 12 h	et	14 h à 18 h
samedi	9 h 15 à 12 h	et	14 h à 18 h

BONNARD

lundi	FERMÉ	et	14 h à 17 h
mercredi	FERMÉ	et	14 h à 17 h
samedi	9 h à 12 h	et	14 h à 17 h

	ÉPINEAU LES VOVES	BONNARD
TOUT VENANT : Films plastiques épais, plâtre, placo-plâtre, polystyrène, verre, verre armé, textiles sales, bois, palettes, contre plaqué, matelas, sommiers, canapés, fauteuil.	 OUI	OUI
CARTONS : Cartons d'emballage vidés de leur contenu déposés pliés dans la benne carton.	 OUI	OUI
FERRAILLES : Equipements ménagers ne contenant pas d'équipement électrique, métaux ferreux et non ferreux (sommiers métalliques, fontes, tôles, aluminium, cuivre...) sauf radioactif.	 OUI	OUI
DECHETS VERTS : Branchages ou produits d'élagages n'excédant pas 1m de longueur et 10 cm de diamètre, végétaux, tailles, tontes, feuilles mortes.	 OUI	
GRAVATS des particuliers : Gravats de démolition mélangés, ciments usagés, béton, plâtre, terres inertes, pierres, briques, tuiles, faïence, ardoise... (débarassées de fer, bois, plastique, papiers, polystyrène...).	 OUI	
PNEUMATIQUES des particuliers : Pneus sans jante, non coupés, propres de véhicules légers, vélo, scooter, motocyclette.	 OUI	NON
Dechets Dangereux des Ménages (DDM) : Tous les produits issus de l'activité de bricolage des particuliers : acides et bases, aérosols, néons/brisures et tubes fluorescents, produits phytosanitaires, produits comburants, produits non identifiés, solides pâteux (peintures, vernis, colles...), solvants, diluants, emballages souillés, radiographies, filtres à huile, bidons vides mais souillés par des produits pétroliers, batterie de véhicule et accumulateurs, pile, lampes et néon, consommables informatiques.	 OUI	NON
Huiles minérales de vidange	OUI	OUI
Huiles végétales (huile alimentaire : friture)	OUI	NON
EMBALLAGES : P.A.V. de la déchèterie : Verre alimentaire : bouteilles en verre, pots et bocaux en verre. Journaux magazines : publicités prospectus, enveloppes papiers, catalogues, annuaires, courriers, lettres, livres cahiers, (tous les papiers se recyclent). Emballage creux : bouteilles et flacons en plastique, emballages en carton, briques alimentaires, emballages métalliques	 OUI	OUI
TEXTILES : Textiles et chaussures propres.	 OUI	NON
Dechets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) Gros appareils électro ménagers : production de froid (réfrigérateur...) et hors froid (cuisson, lave linge...)	OUI	OUI
Petits appareils ménagers : petits appareils électriques de la maison, jouets électriques et électroniques, équipements de loisir et de sport, outillage électro portatif, matériel d'éclairage (bricolage du particulier).	 OUI	OUI



**Carte d'accès aux déchèteries intercommunales
2016-2017**

Nom :

Carte N° :

Commune :

Cachet de la Mairie du domicile

Cette carte nominative vous permet d'accéder aux déchèteries situées à Epineau les Voves et à Bonnard et de déposer **au maximum 1 m³ de déchets par semaine au total dans les deux déchèteries.**

Les déchets doivent être triés et déposés dans les conteneurs appropriés. Les ordures ménagères ne sont pas acceptées et les déchets dangereux des ménages (solvants, peinture, aérosols...) ne sont pas acceptés à la déchèterie de Bonnard. **Ce service est assuré à la déchèterie d'Epineau.**

Pour tous renseignements, contacter la Communauté de Communes
1 bis, rue des Écoles - B.P. 113 - 89400 MIGENNES
Tél. 03 86 92 66 85 - Fax 03 86 92 67 27